

La présidente

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 3 novembre 2021

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDE DE CONSEIL OU D'AVIS A CARACTERE GENERAL OU METHODOLOGIQUE - ARTICLE L.121-1

- **Mission de conseil relative à la mise en compatibilité des PLUi des collectivités d'ANGERS Loire Métropole, de LOIRE-AUTHION et du SCOT d'ANGERS Loire, à l'occasion du projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur les communes de TRELAZE et de LOIRE-AUTHION (77) :** Serge QUENTIN est désigné pour un accompagnement en mission de conseil portant sur la participation du public tout au long de l'élaboration de ces plans.

[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-II

- **Projet K6 d'aménagement de la cimenterie de LUMBRES (62) :** la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Anne-Marie ROYAL et Jean-Michel STIEVENARD sont désignés garante et garant de la concertation préalable sur ce projet.

[Consulter la décision](#)

PROCEDURES EN COURS

I. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de construction d'une piscine d'entreposage de combustible usé sur le site de LA HAGUE (50) :** le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. La concertation se déroulera du 22 novembre 2021 au 18 février 2022.

[Consulter la décision](#)

- **Projet MASSHYLIA – Installation de production d'hydrogène dans le cadre de la reconversion de la raffinerie de la Mède à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES (13) :** Christophe KARLIN est désigné garant de la concertation préalable sur le projet, avec Vincent DELCROIX, garant précédemment nommé.

[Consulter la décision](#)

- **Projet de mise en concession de l'itinéraire POITIERS-LIMOGES (86-87)** : Sylvie HAUDEBOURG est désignée garante de la concertation préalable sur le projet, avec Kasia CZORA et Jean-Daniel VAZELLE, garante et garant précédemment désignés.
[Consulter la décision](#)

QUESTIONS DIVERSES

- **Droit à l'information et à la participation en période électorale et préélectorale** : la CNDP adopte le document de positionnement « Droit à l'information et à la participation en période électorale et préélectorale » détaillant les mesures d'adaptation de l'activité de la CNDP en période de réserve électorale et préélectorale.
[Consulter la décision](#)
- **Concertation continue sur le projet de plan stratégique national de la PAC** : la CNDP est informée des compléments de réponse apportés par le MAA aux enseignements de ce dernier suite au débat public sur le projet de plan stratégique national de la PAC.



Ilaria Casillo